

Initiatives ministérielles

dienne de pétrole léger et moyen d'ici l'an 2000. Je pense que c'est une entreprise valable.

Ce qu'il faut aussi garder à l'esprit, c'est que toutes les estimations font état de la création de 10 000 années-personnes d'emploi à Terre-Neuve, soit 50 p. 100 de l'emploi créé par le projet. Sur tous les emplois qui seront créés au Canada, seulement 70 p. 100 découleront de ce projet, ce qui signifie que ses retombées se feront sentir non seulement dans les provinces maritimes, mais dans toutes les provinces avoisinantes également. Et pour ceux qui ont oublié leur géographie, cela comprend la province de Québec.

Pour bien connaître ce projet de loi, et pour savoir ce qu'il renferme au juste, nous devrions l'examiner article par article pour en connaître les éléments les plus substantiels. Nous devrions nous demander, si oui ou non, cette mesure est une bonne affaire.

À franchement parler, d'après ce que j'en ai entendu ici, un tel projet ne serait une bonne affaire pour personne au Canada parce qu'il ne serait pas une bonne affaire pour Terre-Neuve. La vérité, c'est que c'est une bonne affaire, pour Terre-Neuve aussi bien que pour les régions de l'Atlantique. C'est un programme qui permet de diversifier l'économie de régions qui végètent.

Je rappelle à la Chambre que Terre-Neuve a le taux de chômage le plus élevé du Canada. Une bonne partie de ce taux de chômage est d'ordre structurel. C'est tout. Tant que nous ne changerons pas l'infrastructure économique des provinces comme Terre-Neuve, nos chances de réduire ce taux de chômage sont minces.

Laissons dire ceux qui prétendent ne pas vouloir de cette mesure si elle ne représente pas ce qu'il y a de mieux pour eux. Car s'il se dessine, à cause de ce projet, une tendance vers la création d'emplois à long terme et d'un environnement propice à l'instauration d'un différent type d'économie industrielle dans cette province et dans les provinces avoisinantes, je crois alors qu'il faut l'avaliser car nous le devons bien aux gens de Terre-Neuve.

Laissons à ceux qui sont contre cette mesure être honnêtes. Qu'ils se lèvent pour dire: «Nous du Bloc québécois et du «bloc» néo-démocrate ne voulons pas de ce projet de loi pour la province de Terre-Neuve et pour

les régions de l'Atlantique». Qu'ils aient le courage de le dire.

[Français]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat, mais faisant suite aux commentaires qui ont été formulés plus tôt par mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead, j'ai décidé de prononcer quelques mots ici de façon à mettre certaines choses au clair.

Je dois dire, monsieur le Président, que lorsque j'ai participé au Comité législatif qui a étudié le projet de loi C-44, mon collègue m'a reproché d'avoir parlé très peu ou de façon très courte. Je dois rappeler à mon collègue que j'ai été le seul député au Comité législatif à demander à ce que le comité entende des témoins et, justement, le but de faire comparaître des témoins aurait été de faire valoir et de faire ressortir. . .

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead fait un rappel au Règlement.

M. Gérin: Je pense que c'est le Règlement parce qu'il me semble que lorsqu'on discute d'un projet de loi, n'y a-t-il pas une règle en cette Chambre que le ministre qui a présenté le projet de loi soit présent ou qu'il y ait au moins deux ministres présents à la Chambre parce que je vois qu'il n'y a aucun intérêt. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Sur la question de l'attribution de temps, il y a deux ministres à la Chambre, en fait, il y en a trois. Reprenons le débat avec le député de Manicouagan.

[Français]

M. Langlois: Je vous remercie, monsieur le Président. Je disais que faire entendre des témoins aurait permis justement à des témoins et au comité d'évaluer les possibilités de retombées économiques non seulement pour le Québec, mais pour tout l'Est du Canada, reliées au projet Hibernia.

Je voudrais aussi commenter quelques remarques de mon collègue d'Edmonton—Est qui a dit ou qui a reproché, ou qui a semblé vouloir indiquer que le comité avait procédé très vite. Je dois rappeler à mon collègue d'Edmonton—Est qu'il a été un des membres du Comité qui a